

DEMANDE DE CERTIFICAT DE CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'INVESTISSEUR

PARTIE A - Identification

Nom de la société : _____

Numéro d'enregistrement des Affaires corporatives du N.-B. : _____

Adresse postale : _____

Personne-ressource : _____ Titre : _____

Numéro d'enregistrement aux fins du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises : _____

Un exemplaire de la **déclaration de l'investisseur**, dûment signé par chaque investisseur, doit être joint à la présente demande.

Nom de l'investisseur	Types d'actions	Nombre d'actions	Montant versé

Types d'actions : privilégiées sans droit de vote, privilégiées avec droit de vote, ordinaires sans droit de vote et ordinaires avec droit de vote.

PARTIE B – Droit

Un droit de 25\$ s'applique pour chaque certificat de crédit d'impôt pour l'investisseur demandé. **Tout chèque ou mandat doit être établi à l'ordre du « Ministre des Finances ».**

PARTIE C – Information relative à la demande

Le crédit d'impôt correspond à 50 % de l'investissement pour un investisseur qui est un particulier (pour les investissements faits après le 1 avril 2015) jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 125 000\$ et à 15 % de l'investissement pour un investisseur qui est une société ou une fiducie jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 75 000 \$ par investisseur.

Un exemplaire conforme du certificat d'actions certifié par un dirigeant autorisé de la société délivré à l'investisseur doit être joint à la présente demande.

Un exemplaire conforme du registre des actions de la société certifié par un dirigeant autorisé de la société doit être joint à la présente demande.

PARTIE D – Avertissement

Le présent formulaire a pour objet de fournir des renseignements concernant les demandes présentées en vertu de *la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick*. Il ne remplace aucunement les lois, règlements ou documents administratifs auxquels il fait référence. En cas de divergence entre le présent formulaire et les lois et règlements, les lois et règlements prévalent.

PARTIE E – Attestation (à être signée par le secrétaire et un autre dirigeant)

Je certifie que je suis un dirigeant autorisé de la société requérante et que les renseignements fournis dans la présente demande et ses annexes sont véridiques et exacts, au meilleur de ma connaissance.

Par la présente, je consens, au nom de la société requérante, à ce que le ministère des Finances transmette les renseignements fournis dans la présente demande à l'administrateur nommé en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Les renseignements personnels sur cette demande sont recueillis en vertu de la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises et ils serviront à l'administration nécessaire de ce programme. Vous pouvez faire part de vos questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements à l'administrateur du programme CIPE, 200 rue Champlain, Suite 350, Dieppe, N.-B. E1A 1P1^o de téléphone : 1-800-669-7070, adresse électronique : wwwfin@gnb.ca.

Nom : (Veuillez écrire en lettres moulées.) (Secrétaire de la société)

Signature : _____

Date : _____

Nom : (Veuillez écrire en lettres moulées.) (Officier)

Signature : _____

Date : _____

Demandes de renseignements

Veuillez adresser vos demandes de renseignements à l'adresse ci-dessous :

Ministère des Finances
Division de l'administration du revenu
200 rue Champlain, Suite 350, Dieppe (N.-B.)
E1A 1P1

Téléphone : (800) 669-7070
Télécopieur : (506) 444-5086
Courriel : www.fin@gnb.ca
Site Web : www.gnb.ca/finances